
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi dix sept décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Présents : MM LE BARRON Gérard, ROBILLARD Franck, DUREL Benoît, LORGERIE Nelly, IMBEAUD Isabelle, LALLOUET Patrick, DURAND Jean Paul, DUHAMEL Pascal, CATTANEO Brigitte, ARMAND Gilles, LE ROUX Sylviane, MONCEL Michel, PAQUET Jean Pierre, MANOURY Yolande

Absent : Mr CHAPRON Gaëtan

Procurations : //

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

Avant l'ouverture de la séance, mr le Maire demande à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- o Réalisation d'un diagnostic sur le réseau d'assainissement afin d'identifier les travaux à réaliser pour éviter les infiltrations des eaux de pluie.
- o Accueil d'un stagiaire dans le cadre du projet de PLU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Diagnostic sur le réseau d'assainissement :

Le conseil municipal a pris connaissance du courrier de la Police de l'Eau en date du 02 décembre 2009 concernant le pré-dépôt du dossier au titre de la Loi sur l'Eau, dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration.

La commune s'engage à réaliser un diagnostic sur le réseau d'assainissement courant 2010. Des travaux seront réalisés selon les capacités financières de la commune et des aides et subventions qui pourraient être accordées.

Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe, 9.23/35 ème hebdomadaire :

Considérant l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire, il est nécessaire de porter la durée hebdomadaire d'un agent , à 9.23/35ème au lieu de 6/35ème.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 01/12/09,
Considérant l'accord de l'agent,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- o Décide de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe à raison de 9.23/35ème hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2010
- o Décide de supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe, 6/35 ème

Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe, 10.77/35ème hebdomadaire :

Considérant l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire, il est nécessaire de porter la durée hebdomadaire d'un agent , à 10.77/35ème au lieu de 8/35ème.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 01/12/09,
Considérant l'accord de l'agent,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- o Décide de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe à raison de 10.77/35ème hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2010
- o Décide de supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe, 8/35 ème

Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe stagiaire , 20/35ème hebdomadaire :

Considérant que le contrat à durée déterminée de l'adjoint administratif 2ème classe arrive à son terme le 31 décembre,
Considérant la nécessité du service administratif,

Mr le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe stagiaire à raison de 20/35 ème et propose de recruter l'agent employé actuellement en contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- o Décide de créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe à raison de 20/35ème hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2010
- o Décide de recruter l'agent employé en contrat à durée déterminée.

Approbation de la modification du plan d'occupation des sols :

Mr le Maire rappelle les objectifs de la commune dans le cadre de la modification du plan d'occupation des sols .

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13, R123-24 et R123-25,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 mai 2000 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 octobre 2009 notifiant au Préfet et aux personnes publiques mentionnées à l'article L123-13 du code de l'urbanisme, le projet de modifier le plan d'occupation des sols,

Vu l'arrêté municipal en date du 16 octobre 2009 mettant le projet de modification du plan d'occupation des sols à enquête publique,

Vu le rapport du commissaire enquêteur,

Considérant que la modification du plan d'occupation des sols telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L123.-13

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- o Décide d'approuver à l'unanimité le projet de modification du plan d'occupation des sols tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal d'annonces légales.

Le plan d'occupation des sols approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Compte rendu de la commission « Appel d'offres » du 16/12/09 :

Mr Lallouet rend compte des 3 propositions reçues pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de la station d'épuration . Il est décidé d'attendre les précisions de la société SA2E programmées pour le 12 janvier. La décision est donc reportée au conseil municipal du 14 janvier 2010.

Concernant le projet d'extension de la cantine, 3 offres ont été reçues pour la maîtrise d'œuvre. La décision sera également prise lors du prochain conseil. Ceci afin d'analyser davantage les dossiers.

Concernant les travaux de 2ème phase au lotissement « la Bruyère », il est décidé de retenir l'entreprise MOULIN TP pour un montant de 24 120 € H.T

Subvention AS Vieux :

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'octroi d'une subvention supplémentaire pour l'année 2009 à l'AS Vieux à hauteur de 850 €.

Accueil d'un stagiaire :

Mr Armand Gilles, conseiller municipal, présente la possibilité pour la commune d'accueillir un stagiaire de l'U.F.R de Géographie pour mener une étude sur les perspectives de développement et d'évolution de la commune.

Il précise que le coût à la charge de la commune sera de l'ordre de 500 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité.

Questions diverses :

Mr Duhamel Pascal, adjoint au maire, informe que le photocopieur de la mairie va être changé et que la société retenue est la société Rex Rotary. Le photocopieur sera pris en location.

Il est confirmé que les travaux de réfection du sol du gymnase ne seront pris en compte qu'après la réalisation de l'extension de la cantine , dans la mesure où actuellement, l'utilisation de la salle est polyvalente.

Mr Lallouet rend compte d'une réunion de travail organisée avec la présence des propriétaires des terrains bordant la route entre Feuguerolles et Bully.

La clôture en béton de la mairie sera coupée à hauteur des plaques de sous bassement.

Séance close à 23h55.